

# maison de la céramique Dieulefit

## CANDIDATURE PARCOURS CÉRAMIQUE

Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 Mai 2021

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit organise un parcours artistique au cœur du village, dans des jardins privés, en lien avec le 16<sup>ème</sup> marché des potiers et la 1<sup>ère</sup> biennale céramique.

Ce parcours est ouvert à tous les céramistes professionnels et leur donnera l'opportunité de présenter (et de vendre) leurs œuvres dans un cadre unique, insolite et éphémère.

Afin de soutenir les artistes émergents, 4 jeunes céramistes pourront également être choisis par les galeristes de Dieulefit pour exposer dans leurs lieux pour une durée de 15 jours minimum.

### CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

*Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas validé*

#### ① Les justificatifs de votre statut professionnel de moins de 3 mois

- **Artisan** : Attestation récente d'inscription au répertoire des Métiers
- **Maison des Artistes** : Appel de cotisations, de C.S.G et C.R.D.S
- **Profession libérale** : Avis d'échéance URSAFF
- **Autres statuts** : se renseigner auprès de l'organisation ou de l'organisme dont vous dépendez

#### ② Assurances

Une attestation de moins de trois mois d'assurance responsabilité civile professionnelle sur laquelle est spécifiée en toutes lettres « **non sédentaires, étendue aux foires et marchés** ».

#### ③ Règlement intérieur du marché

**Lire, accepter et signer le règlement intérieur du Parcours Céramique**

L'installation se fait le vendredi 21 mai 2021, les horaires vous seront précisés en fonction des convenances des propriétaires.

**Pour les repas, merci beaucoup de bien vouloir apporter votre assiette et vos couverts !**

**LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE TRANSMIS**

par mail à [direction@maisondelaceramique.fr](mailto:direction@maisondelaceramique.fr)

ou par voie postale à la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit – Parc de la Baume – Rue des Reymond – 26220 DIEULEFIT

**Au plus tard le 28 février 2021**

# maison de la céramique Dieulefit

## RÈGLEMENT INTERIEUR PARCOURS CÉRAMIQUE

Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 Mai 2021

- 1 Être inscrit au Répertoire des Métiers, à la Maison des Artistes ou à l'URSSAF, Joindre un justificatif récent (**D1 de de moins de trois mois**, ou dernière notification de l'URSSAF). Pour les autoentrepreneurs exerçant cette activité à titre principal : Joindre une attestation sur l'honneur.
- 2 Définir sa production en quelques mots  
Joindre par mail en format JPEG : **4** photos récentes de votre travail, inutile d'en envoyer plus, les 4 premières seulement, seront visionnées  
Envoyer vos photos par courriel à : [direction@maisondelaceramique.fr](mailto:direction@maisondelaceramique.fr)  
En cas d'impossibilité, l'envoi postal des photos sur clé USB est toléré.  
J'accepte que des photographies de mes pièces soient utilisées pour la promotion de l'évènement :  
 oui  non
- 3 Chaque exposant s'engage à présenter la production correspondant à son dossier de candidature.  
Aucun revendeur ne sera toléré.
- 4 **L'installation se fera le vendredi 21 mai 2021, les horaires seront précisés et choisis en accord avec les propriétaires mettant à disposition leur jardin.**  
**Le candidat a en charge l'acheminement et le retrait de ses pièces jusqu'à Dieulefit**  
L'organisation n'est pas responsable des dommages occasionnés par la pluie, l'orage ou le vent.  
L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols, détériorations d'objets exposés, ainsi que les dommages causés aux tiers pendant la durée du marché.  
Tout participant devra être titulaire d'une police **d'assurance responsabilité civile professionnelle**.
- 5 Le nombre d'exposants du Parcours Céramique est limité à **8 places**  
Les potiers sélectionnés ne devront participer qu'au Parcours Céramique durant ces trois jours et ne pourront pas postuler au marché des potiers se tenant simultanément.  
**Les céramiques seront proposées à la vente.**
- 6 Aucun droit d'inscription n'est demandé pour le parcours céramique, mais la présence du céramiste est obligatoire durant ces trois jours sur le site où il expose.  
Le céramiste s'engage à respecter l'espace privé mis à sa disposition et veille à être courtois avec les personnes qui l'accueillent dans leur jardin.
- 7 Dans le cadre de la manifestation, des repas sont proposés aux exposants (un repas le samedi soir et les repas du samedi et dimanche midi), vous pourrez vous y inscrire et nous envoyer le règlement.  
**Pour des questions logistiques et sanitaires, merci de bien vouloir apporter votre assiette et vos couverts.**
- 8 La date limite de retrait des dossiers de candidature est fixée au **20 février 2021 et leur renvoi est à effectuer avant le 28 février 2021**  
Après la phase de sélection, qui se déroulera début mars, le résultat de la sélection sera envoyé aux candidats avant la mi-mars.
- 9 Les céramistes doivent **lire et accepter le présent règlement.**
- 10 En cas de litige, l'organisation sera seule juge.

# maison de la céramique Dieulefit

## RÈGLEMENT INTERIEUR PARCOURS JEUNES CRÉATEURS Du 22 mai au 6 juin 2021 (dates à confirmer)

- 1** Être inscrit au Répertoire des Métiers, à la Maison des Artistes ou à l'URSSAF, Joindre un justificatif récent (**D1 de de moins de trois mois**, ou dernière notification de l'URSSAF). Pour les autoentrepreneurs exerçant cette activité à titre principal : Joindre une attestation sur l'honneur.
- 2** Définir sa production en quelques mots  
Joindre par mail en format JPEG : **4** photos récentes de votre travail, inutile d'en envoyer plus, les 4 premières seulement, seront visionnées  
Envoyer vos photos par courriel à : [direction@maisondelaceramique.fr](mailto:direction@maisondelaceramique.fr)  
En cas d'impossibilité, l'envoi postal des photos sur clé USB est toléré.  
J'accepte que des photographies de mes pièces soient utilisées pour la promotion de l'évènement :  
 oui  non
- 3** Chaque exposant s'engage à présenter la production correspondant à son dossier de candidature. Aucun revendeur ne sera toléré.
- 4** **L'installation se fera le vendredi 21 mai 2021, sous réserve de l'accord des galeries**  
**Le candidat a en charge l'acheminement jusqu'à Dieulefit, environ 10 pièces suivant leur taille.**  
Les organisateurs se chargent de leur retour.
- 5** Le nombre d'exposants du Parcours Céramique est limité à **4 places**  
Les candidats certifient sur l'honneur être installé depuis moins de 5 ans  
La sélection des candidats sera effectuée par les galeries elles-mêmes.  
Il est possible de participer au Parcours Céramique et au Parcours Jeunes Créateurs simultanément.
- 6** Selon sa disponibilité, le candidat aide à l'installation des pièces au sein de la galerie. Sinon, il en confie la tâche aux organisateurs du marché.  
Le candidat s'engage à respecter, lors de son installation, les expositions déjà présentes au sein des galeries.
- 7** Une commission sur les ventes qui pourraient être réalisées durant l'exposition de 30% sera reversée aux galeries.  
Les pièces sont installées pour une durée minimale de 15 jours  
Les galeries relaient l'information sur l'artiste qu'elle accueille à leur fichier client.
- 8** La date limite de retrait des dossiers de candidature est fixée au **20 février 2021 et leur renvoi est à effectuer avant le 28 février 2021**  
Après la phase de sélection, qui se déroulera début mars, le résultat de la sélection sera envoyé aux candidats avant la mi-mars.
- 9** Les céramistes doivent **lire et accepter le présent règlement.**
- 10** En cas de litige, l'organisation sera seule juge.

Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mai 2021

NOM : ..... PRENOM : .....

NOM DE L'ATELIER : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : ..... PAYS : .....

TELEPHONE : ..... PORTABLE : .....

COURRIEL : ..... FACEBOOK : .....

SITE INTERNET : .....

**Si vous êtes concerné, merci de cocher la ou les cases :**

Je suis installé(e) depuis moins de 5 ans et je souhaite postuler à la sélection

- Parcours Jeunes Créateurs et Parcours Céramique
- Parcours Jeunes Créateurs uniquement
- Parcours Céramique uniquement

Je suis installé(e) depuis plus de 5 ans et je souhaite postuler à la sélection du Parcours Céramique

J'ai pris connaissance du règlement intérieur **Parcours Céramique**

J'ai pris connaissance du règlement intérieur **Parcours Jeunes Créateurs**

NOM : ..... PRENOM : .....

Je déclare avoir pris connaissance du/des règlement(s) intérieur(s) et m'engage à le(s) respecter.

Date :

Signature :

**STATUT PROFESSIONNEL**

- Artisan, chambre des Métiers
- Artistes auteur, Maison des artistes
- Auto-entrepreneur
- Profession libérale
- Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**TYPE DE PRODUCTION (Cochez deux cases maximum)**

- Utilitaire
- Bijoux
- Sculpture
- Luminaire
- Décoratif
- Jardin
- Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**TYPE DE MATERIAUX OU TECHNIQUE PRINCIPALE (Cochez 1 seule case)**

- Terre vernissée
- Raku
- Faïence
- Grés
- Porcelaine
- Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**Joindre un texte de 15 lignes présentant votre démarche artistique**

**Joindre un curriculum vitae**

Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mai 2021

### HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement chez l'habitant, dès le vendredi soir, dans la limite des places disponibles.

Nombre de personnes : .....

Pour ceux qui préfèrent l'hôtel, le camping... voici le lien de l'Office du Tourisme de Dieulefit :

<https://www.dieulefit-tourisme.com/>

### REPAS

Pour des questions logistiques, merci de bien vouloir apporter votre assiette et vos couverts.

Merci de cocher les cases qui vous concernent sur votre régime alimentaire :

- Sans gluten                       Sans lactose                       Végétarien  
 Végan                                       Autre, merci de préciser : .....

#### Samedi soir :

Je viendrai au repas au repas du samedi soir avec les exposants du marché des potiers :  oui                       non

Nombre de repas : ..... x 15€ = ..... € (1)

#### Samedi et dimanche midi : buvette/snack sur place

Je réserve des repas :

Samedi midi                       oui     non                      Nbre de repas ..... x 9€ = ..... € (2)

Dimanche midi                       oui     non                      Nbre de repas ..... x 9€ = ..... € (3)

→ **Merci de joindre un chèque du montant des repas (1 +2 +3) à l'ordre de la Maison de la Céramique**

### RECAPITULATIF DES DOCUMENTS À JOINDRE A CE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Justificatifs de votre statut professionnel de moins de 3 mois
- Attestation de moins de 3 mois d'assurance responsabilité civile professionnelle  
Avec mention « **non sédentaire, étendue aux foires et marchés** »
- Un texte de présentation de votre démarche (de 15 lignes)
- Un curriculum vitae
- Chèque(s) de réservation pour les repas**

**LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE TRANSMIS**

par mail à [direction@maisondelaceramique.fr](mailto:direction@maisondelaceramique.fr)

et les chèques, par voie postale à Maison de la Céramique,  
Parc de la Baume, rue des Reymonds, 26220 DIEULEFIT

**Au plus tard le 28 février 2021**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU HORS DELAI NE SERA PAS VALIDE PAR  
LA COMMISSION DE SELECTION.